



# FICHE SPORT DÉPARTEMENTALE 2022-2023

## GYMNASTIQUE

[unss-sd35@orange.fr](mailto:unss-sd35@orange.fr)  
<http://unss35.org>

Version du 14/10

A Confirmer

Modifications

### COMPOSITION DE LA COMMISSION – REUNION DU 12/10/2022

Noms	Etablissements	Noms	Etablissements
LECHAT Eric	Fontenay Chartres	DAUVET marie Cécile	J.Monnet Janzé
BRUN Caroline	G.Brassens Le Rheu	PAPON Céline	Chêne vert Bain
GUINE Delphine	A de B Rennes	HAMON Fabienne (exc)	D.Trouin St Malo
ROBIN Amandine	H Ourmes Rennes	ANDRE Yann	Fontenay Chartres
GOIX Vincent	Truffaud Betton (exc)		

### CALENDRIER

<u>DATES</u>	<u>NIVEAUX</u>	<u>FORMULES</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>HORAIRES</u>
01/02	DEPARTEMENTAL	CERTIFICATION JO	TOUTES	CHARTRES	13 H 30
8/15/22/03	DISTRICT	EQUIPE FF ET FD	TOUTES		9 H 00
29/03	ACADEMIQUE	EQUIPE FF	TOUTES	CHARTRES	9 H 00
17/05	DEPARTEMENTAL	EQUIPE FDA	TOUTES	BAIN	9 H 00
07/06	DEPARTEMENTAL	EQUIPE FDB	TOUTES	JANZE	9 H 00
22-25/05	FRANCE	EQUIPE FF	TOUTES	VAR	

### ENGAGEMENTS ET QUALIFICATIONS

Les engagements prévisionnels doivent être envoyés avant le 4 décembre par mail (voir fiche ci-dessous)

Les inscriptions d'équipes se feront sur Opuss (engagement) et par mail (composition d'équipe) pour les compétitions.

### REFERENTS TECHNIQUES ET CMR

Référent technique départemental: Eric Lechat, Col Fontenay Chartres de Bretagne

### REGLEMENT ET DISPOSITIONS DEPARTEMENTALES

Le règlement spécifique, la fiche sport nationale complète et sa déclinaison académique sont disponibles sur le [site national](#) et sur [OPUSS](#).

Deux filières de compétition : FF (Finalité France, équipe d'établissement et excellence), FD (Finalité Départementale A B). Les 12 premières équipes seront qualifiées pour la filière A (à la suite de la filière nationale). Suivant le nombre d'équipe restantes en filière B, la formule pourra être « 6 équipières-5 qui passent -4 qui comptent ».

La répartition des équipes entre les filières FF et FD se fera sur la base des résultats de district. Pour les championnats, il faut préparer les fiches d'agrès en UN exemplaire (jusqu'au niveau académique inclus).

Les districts se déroulent toute la journée (9H00-17H00). Trois sites de compétition seront définis en fonction des engagements. Toutes les catégories concourent aux districts (filles, garçons et mixtes). Les équipes garçons intègrent la compétition académique de Chartres à l'issue des districts.

Musique : elle est autorisée au sol filles à tous les niveaux et non pénalisée pour la compétition départementale FD. (« pirate des caraïbes » est de nouveau toléré pour essai !)

Elle est obligatoire pour les compétitions académiques (sans parole) et le championnat départemental FA. (pénalité - 1 point)

Les feuilles d'enchaînement ne seront pas restituées le jour de la compétition. Elles seront conservées au SD UNSS jusqu'aux championnats d'académie à disposition des équipes qualifiés.

Les jeunes officiels : une équipe se présentant sans JO sera sanctionnée dès les phases départementales d'une pénalité de 5 points.

Utilisation des feuilles de match : tous les éléments seront numérotés dans l'ordre d'exécution et les éléments pris en compte pour la note de difficulté seront « stabilotés ». Un élément comptant pour les exigences spécifiques à la composition doit être souligné s'il ne rentre pas comme élément de difficulté.

Règlement départemental saut : La pénalité pour la faute qui consiste à poser plus de deux appuis sur la table est fixée à 5 points. La note de « zéro » ne sera pas appliquée sur les compétitions de district et départementales.

Le port du shorty est autorisé sur les phases de district et départementales

## LES CHAMPIONNATS DE DISTRICT

Classement de TOUTES les équipes du département

**Betton**

**8 ou 15**

**Janzé (22)**

**ou Pacé 8 ou 15)**

**Bain**

**15/03**

2 MEILLEURES EQUIPES FILLES ETABLISSEMENT  
ACADEMIQUES  
PAR DEPARTEMENT

FILIERE NATIONALE

CHAMPIONNAT D'ACADEMIE  
29 MARS

EQUIPES CHAMPIONNE ACADEMIQUE

CHAMPIONNAT DE FRANCE

LES EQUIPES SUIVANTES NON  
SELECTIONNEES SUR LA FILIERE NATIONALE  
EQUIPES filles /mixtes

FILIERE DEPARTEMENTALE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL A  
17 mai BAIN

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL B  
7 juin JANZE

La répartition entre les districts  
sera confirmée après les  
engagements fixés le 9/12

## JEUNES OFFICIELS

Référent JO départemental: Eric Lechat, Col Fontenay Chartres de Bretagne. La certification se fait uniquement sur la journée dédiée à Chartres de Bretagne. Elle se fait sur support vidéo.

- La certification se fera sur 2 agrès avec 6 mouvements par agrès (2 pour exercice et 4 pour obtention de la note).
- La certification se fera sur 2 agrès par menu jumelé : « SAUT-POUTRE » et « BARRE-SOL »
- Sur les compétitions départementales, il faut prévoir un responsable « prof » des jeunes officiels (responsable de la compétition ou autres accompagnateurs d'équipes). Il faut également prévoir des responsables par agrès (particulièrement en saut) pour accompagner les jeunes juges sur le début de la compétition et « caler » les premières notes.
- Compétition district = Il est nécessaire d'un prof par agrès comme juge arbitre pour harmoniser les notes entre les deux jurys jeunes officiels qui jugeront la même compétition.
- Le JO peut appartenir à une autre AS.
- Dans certains cas, conformément aux décisions de la CMR, le jeune officiel pourra être validé dans le niveau supérieur lors du championnat d'académie.
- La certification se fait sur support vidéo.
- Si le nombre de jeunes officiels dépassent 130, la journée de certification sera dédoublée.
  
- Un support vidéo d'entrainement pour les jeunes officiels est à disposition au SD (se munir d'une clef USB puissante).